



EMPLOI

Enseignante ou enseignant en Cuisine

NUMÉRO D’AFFICHAGE	ARH2627-198
CATÉGORIE D’EMPLOI	Formation professionnelle
STATUT	Contrat remplacement temps plein jusqu’à juin 2027
LIEU D’AFFECTATION	Centre de formation de la Côte-de-Gaspé, Gaspé
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	La direction de l’établissement
RÉMUNÉRATION	Selon la convention collective du personnel enseignant
ENTRÉE EN FONCTION	Janvier 2027 (Heures en novembre et décembre pour effectuer la transition)
EXIGENCES	DEP Cuisine avec minimum 3 à 5 ans d’expérience

Soumettre une candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de relevés de notes et diplômes, ainsi que d’une lettre de présentation par courriel à l’adresse qui suit : cvenseignant@cscssc.gouv.qc.ca, au plus tard le **6 novembre 2026**.

Vous devez également consulter la liste des [documents obligatoires](#) à transmettre, s’il y a lieu, pour que nous puissions considérer votre candidature.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs remercie tous les candidats de leur intérêt. Seulement les personnes retenues pour une entrevue seront contactées

Le Centre de services scolaire se réserve le droit de mesurer les connaissances à l’aide de tests et d’une entrevue. La réussite de l’ensemble de ces tests ainsi que les résultats obtenus seront conditionnels à l’obtention du poste.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs se réserve le droit de faire passer un examen de français qui devra être réussi selon les exigences.

Le Centre de services scolaire des Chic-Chocs souscrit à un programme volontaire d’accès à l’égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragées à soumettre leur candidature. Si vous êtes une personne handicapée, vous pouvez recevoir, sur demande, de l’assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Tout nouvel employé au Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se soumettre à la vérification des antécédents judiciaires tel qu’il est prévu dans la loi.

Affichage le 2026-10-26